

# AMNESTY INTERNATIONAL



## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2020

### INHALT

---

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABLEAU DE FINANCEMENT	4
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	15

**BILAN**

En CHF 1 000	Annexe	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
<b>ACTIFS</b>					
Liquidités		12 443	11 636	807	7
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	650	702	-52	-7
Créances résultant de livraisons et prestations	2	323	77	247	321
Autres créances à court terme	3	1 248	2 280	-1 032	-45
Comptes de régularisation d'actifs		142	155	-12	-8
<b>Actifs circulants</b>		<b>14 806</b>	<b>14 849</b>	<b>-43</b>	<b>-0</b>
Immobilisations financières	4	381	418	-37	-9
Immobilisations corporelles	5	222	243	-21	-9
Immobilisations incorporelles	5	168	145	23	16
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>771</b>	<b>806</b>	<b>-35</b>	<b>-4</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>15 577</b>	<b>15 655</b>	<b>-78</b>	<b>-0</b>
<b>PASSIFS</b>					
Dettes résultant de livraisons et prestations	6	927	870	57	7
Autres dettes à court terme	7	24	17	7	40
Comptes de régularisation de passifs	8	1 752	3 034	-1 282	-42
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2 703</b>	<b>3 921</b>	<b>-1 218</b>	<b>-31</b>
<b>Capitaux des fonds</b>		<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-14</b>	<b>n.a.</b>
<b>Capitaux de l'organisation</b>		<b>12 874</b>	<b>11 720</b>	<b>1 154</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>15 577</b>	<b>15 655</b>	<b>-78</b>	<b>-0</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>					
Dons		17 410	16 221	1 189	7
Legs		3 274	2 469	806	33
Contributions de fondations		309	362	-52	-14
Autres contributions		251	-	251	n.a.
<b>Dons et contributions non liés</b>	<b>9</b>	<b>21 245</b>	<b>19 052</b>	<b>2 193</b>	<b>12</b>
Dons		835	548	287	52
Contributions de fondations		1 051	798	253	32
Contributions des pouvoirs publics		32	8	24	297
Autres contributions		115	152	-37	-25
<b>Dons et contributions liés</b>	<b>10</b>	<b>2 033</b>	<b>1 506</b>	<b>526</b>	<b>35</b>
<b>Produit net résultant des livraisons et prestations</b>	<b>11</b>	<b>581</b>	<b>575</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>		<b>23 859</b>	<b>21 132</b>	<b>2 727</b>	<b>13</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Contributions et allocations versées	12	9 760	10 384	-624	-6
Frais des projets et des appels de dons		5 782	5 970	-188	-3
Charges de personnel	13	6 485	6 461	24	0
Autres charges d'exploitation		546	560	-14	-3
Amortissements		167	169	-1	-1
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>22 740</b>	<b>23 544</b>	<b>-804</b>	<b>-3</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 119</b>	<b>-2 411</b>	<b>3 530</b>	<b>n.a.</b>
Produits financiers		46	93	-47	-51
Charges financières		24	15	9	59
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>22</b>	<b>78</b>	<b>-56</b>	<b>-72</b>
Produits extraordinaires		-	7	-7	n.a.
Charges extraordinaires	14	1	-	1	n.a.
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		<b>-1</b>	<b>7</b>	<b>-8</b>	<b>n.a.</b>
<b>RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS</b>		<b>1 140</b>	<b>-2 327</b>	<b>3 466</b>	<b>n.a.</b>
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		14	-	14	n.a.
<b>RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>		<b>1 154</b>	<b>-2 327</b>	<b>3 480</b>	<b>n.a.</b>
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		-1 154	2 327	-3 480	n.a.
<b>RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019
<b>FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	1 154	-2 327
Évolution du capital des fonds	-14	-
Amortissements	167	169
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	52	-17
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	-247	18
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	1 032	-1 015
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	12	1 833
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	57	-535
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	7	-9
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	-1 282	-632
Autres modifications n'influençant pas les liquidités	-	2 003
<b>TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>939</b>	<b>-512</b>
<b>FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissements (-) Immobilisations financières	-	-
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	37	-
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-70	-221
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-99	-31
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
<b>TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-133</b>	<b>-252</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>807</b>	<b>-763</b>
<b>VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>		
État des disponibilités au 01.01.	11 636	12 399
État des disponibilités au 31.12.	12 443	11 636
<b>TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>807</b>	<b>-763</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.20	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.20
<b>CAPITAL DES FONDS</b>					
Human Rights Relief	-	749	-	749	-
Éducation aux droits humains	14	25	-	39	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 256	-	1 256	-
<b>TOTAL CAPITAL DES FONDS</b>	<b>14</b>	<b>2 030</b>	<b>-</b>	<b>2 044</b>	<b>-</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>					
Capital libre	11 720	1 154	-	-	12 874
<b>TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>11 720</b>	<b>1 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 874</b>

  

En CHF 1 000	Situation au 01.01.19	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.19
<b>CAPITAL DES FONDS</b>					
Human Rights Relief	-	707	-	707	-
Éducation aux droits humains	14	-	-	-	14
Amnesty International Ltd. restricted	-	799	-	799	-
<b>TOTAL CAPITAL DES FONDS</b>	<b>14</b>	<b>1 506</b>	<b>-</b>	<b>1 506</b>	<b>14</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>					
Capital libre	14 047	-	-	2 327	11 720
<b>TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>14 047</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 327</b>	<b>11 720</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

### NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.

Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des bouclages sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

### PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante :
	Propriétés commerciales 10 ans
	Mobiliers et installations 10 ans
	Constructions mobilières 5 ans
	Machines et appareils 3 ans
	Matériel informatique 3 ans
	Logiciels 4 à 5 ans
Dettes :	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.

## ÉTENDUE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### PRINCIPE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés contiennent les comptes annuels de tous les groupes d'Amnesty. L'année comptable des groupes d'Amnesty consolidés est identique à l'année civile.

Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidées sont entièrement intégrées dans les comptes consolidés, épurées des mouvements financiers internes.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes des groupes d'Amnesty ci-dessous sont consolidés. La grande majorité des groupes d'Amnesty ne possède pas la personnalité juridique. Les groupes d'Amnesty constitués en association sont spécialement indiqués.

Baden	Genève anglophone <sup>1</sup>	Saanenland
Basel 1	Genève LGBTI <sup>1</sup>	Sargans
Basel 2	Genève Groupe universitaire <sup>1</sup>	Solothurn
Basel Students Basel <sup>1</sup>	Jura	St. Gallen
Bern	La Côte-Nyon	Tessin inkl. Universitätsgruppe <sup>1</sup>
Bern Frauenrechtsgruppe	Lausanne	Thun-Interlaken
Bern Unigruppe <sup>1</sup>	Lausanne Hautes écoles lausannoises <sup>1</sup>	Thurgau
Biel/Bienne	Liestal	Vevey
Burgdorf <sup>1</sup>	Luzern	Wil
Chablais Vaudois	Luzern Hochschulgruppe <sup>1</sup>	Winterthur
Chur	Montagnes Neuchâtel	Zug
Davos-Klosters	Monthey	Zürich
Fribourg	Morges	Zürich Frauengruppe
Fribourg Universitätsgruppe	Nord Vaudois	Zürich Hochschulgruppe <sup>1</sup>
Fürstentum Liechtenstein <sup>1</sup>	Rapperswil	Zürich-Schwamendingen
Genève 1	Rheintal	
Genève 2	Rorschach	Queeramnesty

<sup>1</sup> Constitué en association

## PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

### 1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement financier de la Section suisse. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	198	190	8	4
Obligations	192	253	-61	-24
Fonds	260	259	1	0
<b>Total actifs cotés en bourse détenus à court terme</b>	<b>650</b>	<b>702</b>	<b>-52</b>	<b>-7</b>

### 2 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	72	77	-5	-6
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	251	-	251	n.a.
<b>Total créances résultant de livraisons et prestations</b>	<b>323</b>	<b>77</b>	<b>247</b>	<b>321</b>

### 3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Créances pour paiements par carte	81	45	36	81
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	919	2 017	-1 098	-54
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	29	-	29	n.a.
Créances tiers	1	-	1	n.a.
Impôt anticipé	2	3	-0	-8
Acomptes versés	215	215	-	-
<b>Total autres créances à court terme</b>	<b>1 248</b>	<b>2 280</b>	<b>-1 032</b>	<b>-45</b>

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurs et collaboratrices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 882 (année précédente : KCHF 956). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

### 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	200	200	-	-
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	161	198	-37	-19
Dépôt de garantie bureaux régionaux	20	20	-	-
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>381</b>	<b>418</b>	<b>-37</b>	<b>-9</b>

## 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.20	Rentrées	Sorties	Amortisse- ments	Situation au 31.12.20
Propriétés commerciales	27	-	-	6	21
Mobiliers et installations	105	-	-	17	88
Constructions mobilières	68	-	-	17	51
Machines et appareils	5	-	-	3	2
Matériel informatique	38	70	-	48	60
Logiciels	145	99	-	76	168
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>388</b>	<b>169</b>	<b>-</b>	<b>167</b>	<b>389</b>

En CHF 1 000	Situation au 01.01.19	Rentrées	Sorties	Amortisse- ments	Situation au 31.12.19
Propriétés commerciales	34	-	-	6	27
Mobiliers et installations	59	63	-	17	105
Constructions mobilières	-	85	-	17	68
Machines et appareils	4	5	-	3	5
Matériel informatique	12	68	-	42	38
Logiciels	197	31	-	83	145
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>305</b>	<b>252</b>	<b>-</b>	<b>169</b>	<b>388</b>

## 6 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	402	319	83	26
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	525	551	-26	-5
<b>Total dettes résultant de livraisons et prestations</b>	<b>927</b>	<b>870</b>	<b>57</b>	<b>7</b>

## 7 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	15	11	4	35
Assurances sociales	9	6	3	51
Autres tiers	0	0	-0	-35
<b>Total autres créances à court terme</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>40</b>

## 8 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.20	31.12.19	Variation en données abs.	Variation en %
Comptes de régularisation de passifs	1 583	2 857	-1 274	-45
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	169	177	-8	-4
<b>Total comptes de régularisation de passifs</b>	<b>1 752</b>	<b>3 034</b>	<b>-1 282</b>	<b>-42</b>

Le compte de régularisation de passifs inclut la facture annuelle finale de la contribution obligatoire à Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 1 523 (année précédente : KCHF 2 840).

## PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

### 9 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	16 995	15 716	1 279	8
Dons de personnes privées – grands donateurs et grandes donatrices	415	506	-91	-18
Legs	3 274	2 469	806	33
Contributions de fondations	309	362	-52	-14
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	251	-	251	n.a.
<b>Total dons et contributions non liés</b>	<b>21 245</b>	<b>19 052</b>	<b>2 193</b>	<b>12</b>

### 10 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Fonds Human Rights Relief et du Fonds d'éducation aux droits humains.

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	3	17	-13	-80
Dons de personnes privées – grands donateurs et grandes donatrices	831	531	300	56
Contributions de fondations	1 051	798	253	32
Contributions des pouvoirs publics	32	8	24	297
Contributions de groupes d'Amnesty	3	4	-1	-14
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	107	143	-37	-26
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	5	5	0	1
<b>Total dons et contributions liés</b>	<b>2 033</b>	<b>1 506</b>	<b>526</b>	<b>35</b>

### 11 PRODUIT NET RÉSUANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	541	491	50	10
Éducation aux droits humains et exposés	86	115	-29	-25
Autres produits	3	10	-7	-69
Frais postaux	-45	-36	-9	25
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-4	-6	2	-33
<b>Total produit net résultant des livraisons et prestations</b>	<b>581</b>	<b>575</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

## 12 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	8 974	9 610	-636	-7
<i>dont contribution extraordinaire versée à Amnesty International Ltd.</i>	-	2 200	-2 200	<i>n.a.</i>
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	5	16	-11	-71
Tiers	117	127	-10	-8
Tiers Human Rights Relief Fonds	664	631	33	5
<b>Total contributions et allocations versées</b>	<b>9 760</b>	<b>10 384</b>	<b>-624</b>	<b>-6</b>

Les activités d'Amnesty International Ltd (le Secrétariat International d'Amnesty) sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève à hauteur de KCHF 7 605 (année précédente : KCHF 6 433).

## 13 PERSONNEL ET ORGANES

### 13.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 349	5 266	83	2
Charges pour les assurances sociales	938	930	8	1
Autres charges de personnel	198	265	-67	-25
<b>Total charges de personnel</b>	<b>6 485</b>	<b>6 461</b>	<b>24</b>	<b>0</b>

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comité exécutif	2	7	-4	-67
Salaire brut directrice	154	161	-7	-4
Salaire brut autres membres de la direction générale	463	545	-82	-15
<b>Total indemnités aux membres des organes dirigeants</b>	<b>619</b>	<b>713</b>	<b>-94</b>	<b>-13</b>

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100% (année précédente 100%).

Le taux d'occupation de quatre membres de la direction (cinq membres l'année précédente jusqu'au 31.03) a représenté un taux de 328 % (année précédente 390 %).

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

### 13.2 ETAT DU PERSONNEL

	2020	2019	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	59	57	2	3
Équivalent plein-temps (EPT) emplies fixes	46	46	-0	-0
Stagiaires	9	9	1	10
Équivalent plein-temps (EPT) stagiaires	8	8	1	8

### 13.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurs et collaboratrices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeur euse s et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeur ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeur.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture <sup>1</sup>	Part économique/utilité		Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limi- tées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
		30.11.20	31.12.20			31.12.19	31.12.20
Plans de prévoyance avec cou- verture excédentaire <sup>2</sup>	14,3 %	-	-	-	422	422	427

<sup>1</sup> Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

<sup>2</sup> Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

### 14 CHARGES EXTRAORDINAIRES

Les charges extraordinaires comprennent des versements complémentaires à l'AVS.

## AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

### CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEWO.

En CHF 1 000	Comptes 2020	%	Comptes 2019	%
Contributions et allocations versées	8 543	38	9 355	40
Frais d'exploitation	2 224	10	2 822	12
Charges de personnel	4 191	18	4 202	18
Autres charges d'exploitation	355	2	366	2
Amortissements	111	0	96	0
<b>Total dépenses pour les projets et les prestations</b>	<b>15 425</b>	<b>68</b>	<b>16 841</b>	<b>72</b>
Contributions et allocations versées	228	1	193	1
Frais d'exploitation	3 495	15	3 077	13
Charges de personnel	1 104	5	1 087	5
Autres charges d'exploitation	85	0	87	0
Amortissements	28	0	48	0
<b>Total frais de récolte de fonds et de promotion en général</b>	<b>4 939</b>	<b>22</b>	<b>4 491</b>	<b>19</b>
Contributions et allocations versées	989	4	836	4
Frais d'exploitation	63	0	72	0
Charges de personnel	1 191	5	1 172	5
Autres charges d'exploitation	106	0	107	0
Amortissements	28	0	25	0
<b>Total charges administratives</b>	<b>2 376</b>	<b>10</b>	<b>2 212</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 740</b>	<b>100</b>	<b>23 544</b>	<b>100</b>

## PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

---

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs et actives des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 551 membres, organisé·e·s au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré plus de 93 000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2020. De nombreux autres membres se sont engagé·e·s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 22 collaboratrices et collaborateurs bénévoles du Secrétariat ont fourni 1 500 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3 000 heures de travail.

## PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

---

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

## HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

---

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	19	16	3	17
Autres services	1	2	-2	-78
<b>Total honoraires BDO SA</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

## ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

---

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2020 n'a été constaté après la date de clôture.

## RAPPORT DE PERFORMANCE

---

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être commandé gratuitement au Secrétariat de la Section suisse ou être téléchargé sur [www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch).

## PANDÉMIE DE COVID-19

---

Le Comité exécutif et la Direction du secrétariat observent attentivement et analysent l'évolution de la situation qui règne autour de la Pandémie Covid-19, dans le but de prendre les mesures nécessaires pour que les capacités de travail de la Section suisse d'Amnesty International (ci-après : la Section suisse) soient à même de garantir la poursuite de nos activités. Au moment d'adopter ces comptes annuels, il n'est pas possible d'évaluer de manière définitive l'impact financier et économique que les conséquences directes et indirectes de cette pandémie auront sur les activités futures de la Section suisse. Actuellement, nous pouvons toutefois dire que la poursuite des activités de la Section suisse n'est pas réellement en danger au sens de l'art. 958a, al. 2, CO.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 31 327 17 17  
Fax +41 31 327 17 38  
www.bdo.ch

BDO SA  
Hodlerstrasse 5  
3001 Berne

A l'Assemblée générale des membres d'

## **Amnesty International - Section Suisse**

Speichergasse 33  
3011 Berne

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2020 selon Swiss GAAP RPC**

(période du 1.1. au 31.12.2020)

le 15 mars 2021

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 31 327 17 17  
 Fax +41 31 327 17 38  
 www.bdo.ch

BDO SA  
 Hodlerstrasse 5  
 3001 Berne

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale des membres d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Amnesty International - Section Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec la Swiss GAAP RPC. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 15 mars 2021

BDO SA

Matthias Hildebrandt

Expert-réviser agréé

Bianca Knödler

Réviser responsable  
Experte-réviser agréée

Annexe  
Comptes consolidés